



SOMMAIRE

VILLIERS

le bel

INFOS

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPALE

Décembre 2011 - N° 130 - 1,5 €

2-4 La vie municipale

Motion du Conseil
Inaugurations
Éditorial du Maire
Liste électorale
Retraite politique
de R. Le Texier

5-6 La ville change

Tempête poétique pour J. Jaurès
L'insertion passe par la cuisine
Espace qualifié pour la formation
RD316 et 370
Travaux dans la ville

7 Les Beauvillésois

Noël solidaire
Les retraités en Alsace
Repas à thème
Navette spéciale

8-10 Le dossier

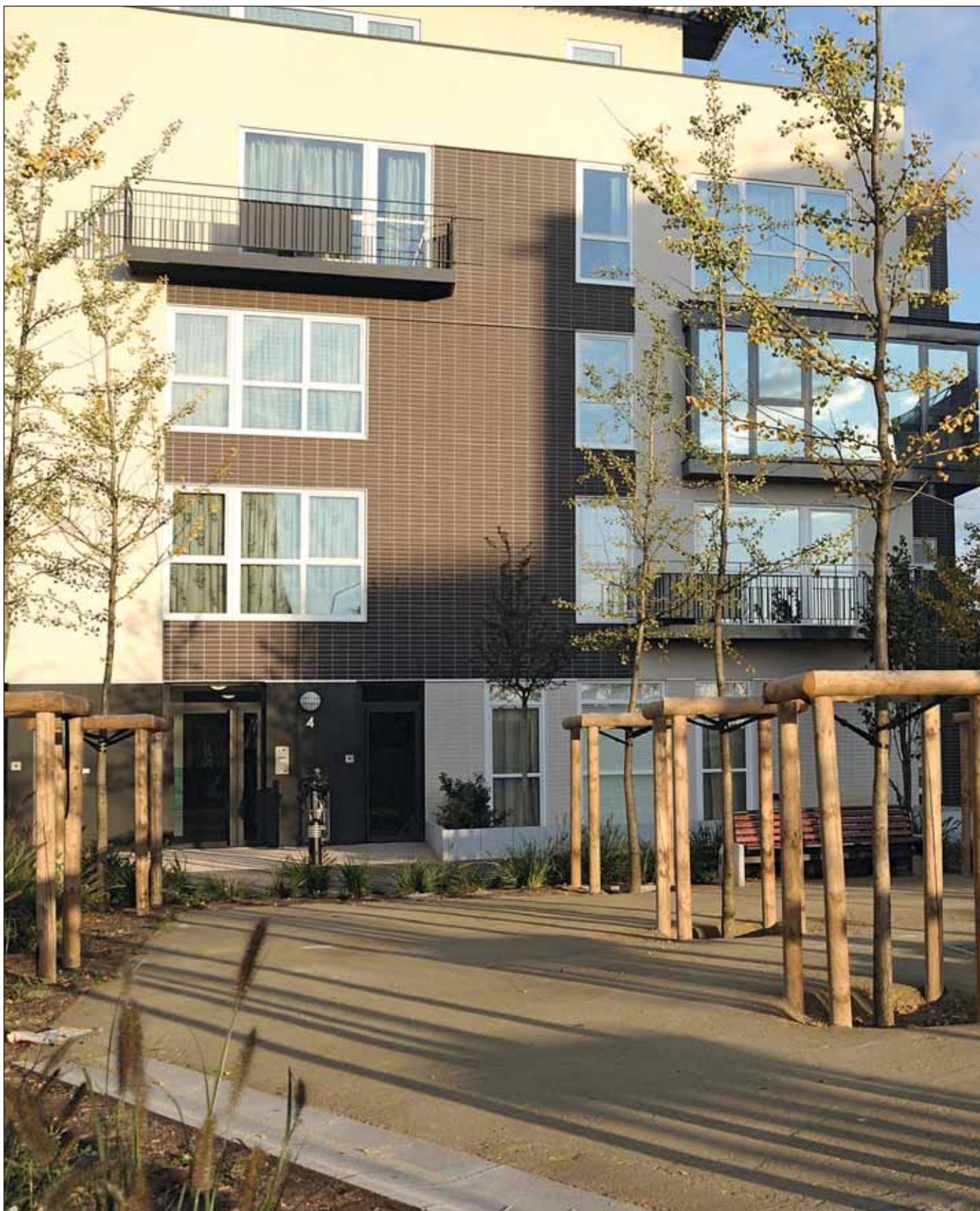
Les projets immobiliers
Lutte contre l'insalubrité
Interview d'Odile Marin
Soutiens aux copropriétés
Rénovations urbaines

11-12 Les Beauvillésois

Le Conseil Municipal Jeunes
Nos quartiers ont des talents !
Portrait Pascal Brun
«Le Bon Lieu» de T. Baka
BLK et son gala littéraire

13-16 Les Loisirs et les Cultures

Myriam Soumaré regarde
vers Londres
Hawa Camara médaillée
d'argent
Résultats sportifs
Georges Brassens : le temps
ne fait rien à l'affaire
La programmation culturelle



DOSSIER
Pages
8 à 10

LOGEMENT : UN NOUVEL ÉLAN

Jamais depuis quarante ans le logement n'avait fait l'objet
d'autant d'investissements à Villiers-le-bel

Conseils municipaux**Délibérations (extraits) 23 septembre****Finances**

- Autorise le Maire à solliciter la participation financière de l'État, au titre de la Dotation de développement urbain, pour les projets de réalisation du système de vidéoprotection et de réalisation d'une toiture végétale à l'école Louis-Jouvet.

Politique de la ville.

- Autorise le Maire à verser une subvention de 35 000 € à l'Association Formation Emploi dans le cadre des ateliers socio-linguistiques soutenus par la Région Île-de-France.

- Autorise le Maire à solliciter une subvention de 15 000 € auprès de l'État dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Santé

- Autorise le Maire à solliciter une subvention de 21 500 € auprès de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre de l'appel à projets "Prévention, Promotion de la Santé".

Vie des quartiers

- Octroie une aide de 500 € au projet "Ligue des champions – Tournoi de foot pour les 13 – 17 ans".

Culture

- Autorise le Maire à signer, pour la période 2011/2012, une nouvelle convention avec l'association du Conservatoire de musique de Villiers-le-bel afin de permettre la poursuite des ateliers d'éveil musical.
- Autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Culture du Cœur Val-d'Oise.

Délibérations (extraits) 4 novembre**Finances**

- Autorise M. le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Régional pour l'acquisition d'un équipement son et lumière à la Maison Jacques Brel.
- Autorise M. le Maire à demander une subvention à l'ACSE pour l'action de formation « Faire face aux violences et aux conflits ».
- Autorise M. le Maire à verser une subvention de 508 euros à l'association Rivage et de 4 100 euros à l'association « Ensemble pour le Développement Humain » pour l'action 'Priorité à la prévention

primaire et accès aux soins', dans le cadre de l'Atelier Santé Ville.

- Autorise M. le Maire à verser des subventions au titre du Fonds de participation des habitants : une aide de 500 € au projet « Repas conviviaux et bourse aux jouets au PLM », et une aide de 500 € au projet « Concert de jazz » de l'association Kwaba.

Rénovation urbaine Cerisaie

- Autorise M. le Maire à signer la convention GUP (Gestion Urbaine de Proximité) quartier

de la Cerisaie / Derrière les Murs de Monseigneur avec L'État, la Communauté d'Agglomération Val de France, OSICA, Val d'Oise Habitat et VALESTIS.

- Autorise M. le Maire à demander de subventions auprès de l'ANRU et de la Caisse des Dépôts pour les études pré opérationnelles de résidentialisation de la Cerisaie
- Autorise M. le Maire à demander de subventions auprès de l'ANRU, de la Caisse des Dépôts et du bailleur social pour les études de diagnostic réseaux.

Motion du Conseil**Pour le maintien du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis**

Le Conseil municipal réuni en séance le 23 septembre a voté la motion suivante :

LE "Programme Européen d'Aide aux plus Démunis" (PEAD) initié par l'Union européenne en 1987, représente un budget global annuel de 480 millions d'euros versés aux associations caritatives européennes. Elle permet de subvenir aux besoins alimentaires de base de plus de 13 millions d'Européens parmi les plus démunis.

En France, le PEAD représente une somme de 70 millions d'euros et constitue près de la moitié des moyens des associations caritatives en matière de banque alimentaire, au profit de 4 millions de personnes.

Or, le PEAD risque d'être drastiquement réduit pour 2012 à 113 millions d'euros. Les fonds alloués à la France qui devaient atteindre 72 millions d'euros en 2012, ne compteraient finalement que pour 15 millions, soit 75 % de baisse.

Les conséquences pour les plus démunis seraient désastreuses, a fortiori dans cette période de crise, qui voit une forte progression de la pauvreté. Outre qu'il s'agirait d'une véritable catastrophe alimentaire, le démantèlement de ce programme d'aide aux plus démunis constituerait une grave remise en cause du caractère fondamental du droit à l'alimentation et de l'idéal de solidarité européenne.

Ainsi, le Conseil municipal de Villiers-le-bel, réuni en séance publique le 23 septembre 2011 :

- lance un appel solennel aux gouvernements européens pour que l'Europe ne se détourne pas des Européens qui vivent dans la précarité et maintiennent les crédits affectés au "Programme Européen d'Aide aux plus Démunis",
- demande au gouvernement français de trouver un accord avec ses partenaires et la Commission européenne pour sauver ce programme initié par la France et éviter un sacrifice des plus démunis.

Jesse Owens honoré par les Beauvillésois

LE 17 septembre dernier, en clôture de la Journée du patrimoine, les élus Barthélémy AGONHOUMEY, Maurice BONNARD, Mamadou KONATE, et Lydia JEAN ont baptisé officiellement le gymnase du quartier de La Cerisaie du nom de Jesse-OWENS.

Ce gymnase était le seul équipement sportif de la commune à ne pas avoir de nom propre. C'est chose faite, à l'issue d'une consultation lancée par la municipalité auprès des habitants et des usagers du gymnase.

La cérémonie de baptême a été suivie par des manifestations sportives réalisées par l'association Double Dutch et par le club de handball. ■



Un autre avenir est possible

L'actualité nous apporte chaque jour des nouvelles qui laissent craindre à chacun un avenir de plus en plus sombre.

Ce furent d'abord ces établissements bancaires et boursiers qui se sont sabotés eux-mêmes à force de transactions financières ayant des allures de jeux de casino. Il leur a fallu appeler les États à l'aide pour renflouer leurs caisses et éviter des faillites.

Aujourd'hui, ces mêmes établissements financiers et bancaires font s'envoler les taux d'intérêt des emprunts des pays européens, rendant la charge de la dette parfois insupportable, au point que certains États ne peuvent plus honorer leur signature. La Grèce hier, l'Italie aujourd'hui, et d'autres peut-être demain.

Les discours officiels nous affirment que la rigueur est inévitable. Comme s'il appartenait aux citoyens européens de payer les errances des marchés financiers. On nous dit aujourd'hui qu'il faut payer et que tous doivent payer les effets de phénomènes venus d'ailleurs. La réponse est aussi injuste que les causes :

- augmentation de la TVA, l'impôt le plus injuste qui soit puisqu'il n'est pas proportionnel aux revenus et frappe tous les consommateurs sans exception, y compris les chômeurs et les personnes les plus en difficulté ;
- nouveau recul de l'âge de départ en retraite, sans la moindre prise en compte de la pénibilité du travail.

D'autres mesures frappent les ressources des Communes, et mettent en danger le service public rendu aux habitants :

- la suppression de la taxe professionnelle qui conduira pour partie à un transfert des impôts payés par les entreprises vers les ménages ;
- le gel pendant trois ans des dotations de l'État qui à Villiers-le-bel constituent une bonne part de nos recettes.

Face à ces mesures injustes, les élus locaux ont de nombreux motifs d'insatisfaction et d'inquiétude pour leur collectivité et leurs administrés. Le changement de majorité au Sénat en est la preuve.

Même si les villes ne sont pas épargnées par les mesures annoncées par le gouvernement, nous ne renoncerons pas à l'objectif que nous nous sommes fixé. Alors que le service public de l'État recule, au moment même où nos concitoyens ont de plus en plus besoin de soutien, nous poursuivons notre action pour permettre aux Beauvillésoises et aux Beauvillésois de disposer des moyens de leur réussite, afin que chacun puisse réaliser son projet de vie.

C'est notre engagement pour ce mandat municipal, rien ne modifiera notre détermination à le mettre en œuvre.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année.



ÉDITORIAL

Inaugurations

Les Tissonvilliers III inaugurés



Le 5 novembre dernier, de nombreuses personnalités entouraient Didier VAILLANT pour inaugurer l'extension de la zone d'activités. Étaient notamment présents Pierre-Henry MACCIONI, Préfet du Val d'Oise, le député François PUPPONI, le nouveau sénateur du Val d'Oise Alain RICHARD, Ali SOUMARE, Conseiller régional et François DELARUE, Président directeur général de l'AFTRP chargée de l'aménagement et de la commercialisation du site, sans oublier Pervenche BERES, Présidente de la commission de l'emploi et des affaires sociales au Parlement européen, ainsi que de nombreux élus de la Communauté d'agglomération et de la Ville de Villiers-le-bel.

Cet espace aménagé de 15 hectares est une nouvelle étape dans le développement économique de notre commune et de la Communauté d'agglomération. Les travaux d'aménagement ont coûté 13 421 000 €, financés en partie par l'Union européenne (1 520 000 €) et le Conseil général du Val-d'Oise (901 000 €), le reste étant financé par la vente des terrains.

Le terrain synthétique fait peau neuve

Le terrain synthétique du Parc des sports et des loisirs, qui accueille footballeurs et hockeyeurs, nécessitait une bonne rénovation. C'est chose faite !

Le 12 octobre, ce nouveau terrain a été inauguré par Didier VAILLANT, Ali SOUMARÉ, conseiller régional qui représentait Jean-Paul HUCHON, Président de la Région d'Île-de-France, et Henri D'ABZAC, sous-préfet de Sarcelles. Il est désormais recouvert d'une pelouse synthétique flambant neuve et protégée par un grillage, qui empêche les personnes non autorisées à y pénétrer.

Dès la fin de la cérémonie, près de 200 enfants de l'école de foot, ont envahi l'équipement pour faire des petits matches et tester la nouvelle pelouse. À leurs dires, "elle est super".

Cette action a été financée à près de 75 % par l'État et la Région.

Didier VAILLANT

Maire de Villiers-le-bel • Conseiller général du Val-d'Oise
Président de la Communauté d'agglomération "Val de France"
dvaillant@ville-villiers-le-bel.fr

Élections sénatoriales dans le Val-d'Oise : la gauche remporte 3 des 5 sièges

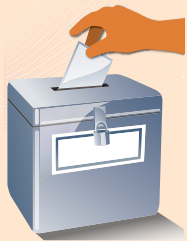
Lors des élections sénatoriales qui ont eu lieu le 25 septembre dernier, le département du Val-d'Oise comptait 5 sièges à pourvoir. Sur ces 5 sièges, le PS en a remporté 2, le PCF 1 et l'UMP 2.

Sont élus sénateurs :

Liste Richard : Alain RICHARD (PS), Dominique GILLOT (PS), Robert HUE (PCF),

Listes UMP : Hugues PORTELLI (UMP), Francis DELATTRE (UMP).

Êtes-vous certain(e) de pouvoir voter en 2012 ?



Les personnes qui souhaitent voter lors des élections qui auront lieu en 2012 (présidentielle et législatives) et qui ne sont pas encore inscrites sur les listes électorales doivent effectuer leur inscription au plus tard le samedi 31 décembre, avant 12 h. Les inscriptions se font en mairie de Villiers, 32, rue de la République, aux heures d'ouverture du service Élections :

▪ du lundi au vendredi : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (fermeture le mardi matin),

▪ le samedi matin, de 9 h à 12 h.

Il est nécessaire de se munir d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, d'électricité, de gaz...).

Il est également possible de s'inscrire sur les listes électorales grâce à Internet, en se rendant sur les sites : www.villiers-le-bel.fr ou www.service-public.fr

Raymonde Le Texier prend sa retraite politique

Raymonde LE TEXIER, qui fut Maire de la commune de 1988 à 1997, mais aussi conseillère régionale, conseillère générale et députée, vient de quitter le Sénat à l'issue de son dernier mandat.

Rencontre :



• Vous venez de quitter votre dernier mandat, que ressentez-vous ?

Je ressens tout d'abord un grand plaisir de voir le Sénat basculer à gauche ! Je le quitte cependant sans nostalgie excessive, consciente de la chance que j'ai eue de conclure ma vie politique par ces 7 années passionnantes, chance aussi, plus largement, d'avoir bénéficié de la confiance des habitants durant près de 35 ans d'engagement.

• Quel regard portez-vous sur votre parcours de "femme politique" ?

Notre monde en général est rude pour les femmes ! Le monde politique l'est à peine moins... Pourtant ce n'est pas qu'un «handicap» ! J'ai souvent constaté que les femmes faisaient de la politique d'une autre manière, avec une approche disons plus empathique. La conséquence de cela, c'est que les relations avec les autres - habitants, fonctionnaires, élus - semblent souvent plus

faciles, plus proches, moins basées sur des rapports de pouvoir.

• Quelles sont vos plus belles satisfactions ?

Il y a évidemment les choses concrètes que j'ai pu faire réaliser, par exemple ici à Villiers-le-bel. Il y a aussi le travail parlementaire que j'ai mené au Sénat. Je n'ai jamais oublié d'où je venais et au nom de qui je me battais ! D'être restée à l'écoute des plus modestes, de lutter chaque jour pour une société plus juste, oui, j'en suis fière. J'ai observé, écouté, beaucoup travaillé mais j'ai gardé les mêmes valeurs et les mêmes convictions !

• Vos plus grandes déceptions ?

L'absence de réponses concrètes et efficaces aux problèmes que j'ai pu soulever, qui m'inquiètent ou me scandalisent. Ceux que connaissent les habitants des banlieues populaires par exemple : concentration de souffrances multiples, désespérance des jeunes, chômage, discriminations... Les élus qui ont le pouvoir de décider au plus haut niveau ne connaissent ces problèmes que de manière abstraite et distante et leurs réponses ne sont jamais à la hauteur des enjeux... "C'est si loin la Banlieue" !

• Que pensez-vous du climat actuel qui semble plonger la France dans une grande déprime ?

"Indignons-nous" ! La crise a bon dos ! Elle donne un alibi à certains – le gouvernement et d'autres – pour détruire ce qui fait la spécificité de notre pays sur le plan de la solidarité nationale, notre ciment social. On veut en finir avec des mesures sociales qui, prises il y a plus de 60 ans, ont permis à chacun de vivre un peu plus dignement.

Les mêmes rêvent de détruire les services publics ! Ne nous laissons pas endormir ! Un avenir plus juste est possible !

• Vous avez vécu presque 40 ans à Villiers-le-bel, vous en avez été une élue pendant plus de 20 ans, qu'espérez-vous aujourd'hui pour Villiers et ses habitants ?

D'abord, je suis bluffée par les aménagements et les équipements réalisés à Villiers ces dernières années. La Ville se restructure, s'embellit, un nouveau Villiers est en marche ! Je rencontre encore souvent des associations, je les vois impliquées dans la vie locale, volontaires, dynamiques. Mais je connais les difficultés rencontrées par Didier VAILLANT et son équipe pour faire face aux désengagements continus de l'Etat et des institutions publiques, je connais aussi les graves inquiétudes des familles à propos de la scolarité de leurs enfants, de l'emploi, du logement, de la santé, des transports. Il n'est pas normal qu'une ville qui accueille de nombreuses familles modestes et qui se singularise par sa jeunesse démographique soit si peu aidée ! Là aussi des choses sont possibles.

• Lesquelles par exemple ?

Il est temps que les pouvoirs publics mettent en place un système de péréquation fiscale entre communes riches et pauvres et que le gouvernement instaure une politique cohérente et forte en direction de ceux qui sont le plus maltraités par la vie. Les inégalités de naissance ne doivent pas devenir des inégalités de destin ! Je souhaite à tous les Beauvillésois, ceux que j'ai eu le plaisir de connaître comme ceux que je ne connais pas, une vie meilleure ! Et heureusement, ça dépend aussi d'eux ! ■



Raymonde Le Texier range définitivement l'écharpe tricolore (ici le 8 mai 2011)

Espace qualifié pour la formation professionnelle



Inauguration et remise de diplômes, un moment convivial

LE 15 septembre dernier, le Maire, Didier VAILLANT, et Paul DUPREZ, directeur général de Solidarité et Jalons pour le Travail (SJT), ont inauguré les nouveaux locaux de l'antenne beauvillésoise de cette association de formation professionnelle. Ils étaient accompagnés de François PUPPONI, député de la 8^e circonscription du Val-d'Oise, et de Ali SOUMARÉ, conseiller régional d'Île-de-France.

L'association SJT mène depuis 1996 des actions en faveur de la formation des Beauvillésois. Elle propose, par exemple, des sessions d'accès à la préparation de CAP, des formations pour permettre à des personnes ne parlant pas le français d'acquiescer notre langue ou à des jeunes d'obtenir le permis de conduire...

Installée aux Carreaux dans des locaux vétustes, l'association a profité de la volonté de la Ville – comme l'a rappelé Didier VAILLANT d'intégrer aux opérations de rénovation urbaine des projets aidant les habitants face à des enjeux importants de la vie quotidienne, comme l'accès à l'emploi par exemple. Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier, la Ville a donc fait construire un nouvel équipement qu'elle a mis à la disposition de l'association. Aujourd'hui, cette dernière dispose d'un bâtiment moderne qui offre de très bonnes conditions de travail aussi bien à son personnel qu'à ses stagiaires. ■

La RD316 plus sûre et plus belle

LA deuxième phase de restructuration de la RD316, entre la rue du Château et la rue du Docteur-Dupont, est terminée depuis l'été dernier. Les travaux réalisés par le Conseil général ont permis de rendre plus sûre cette route empruntée quotidiennement par de très nombreux automobilistes.

Pour diminuer la vitesse des véhicules, la chaussée a été rétrécie et le carrefour situé à la hauteur de la clinique Bellevue entièrement redessiné. Pour améliorer la sécurité des piétons, un passage protégé a été aménagé à la hauteur de la rue du Docteur-Rampon.

La bretelle de sortie vers le pont Carnot a également été sécurisée et des places de stationnement supplémentaires ont été aménagées dans l'allée de Chantilly.



Pour sa part, la Ville a participé à la sécurisation de la route départementale avec la réfection de l'éclairage public. Elle a également procédé à l'enfouissement des réseaux de télécommunication et à l'aménagement de l'îlot central de la route. Désormais, la traversée de la RD316 dans la partie urbanisée de notre commune est plus sûre et aussi beaucoup plus esthétique. ■

Brèves

Ça tourne au giratoire



Après le déplacement d'une canalisation de gaz, les travaux d'aménagement du giratoire des Carreaux ont repris et sont sur le point de se terminer pour la partie voirie.

Piscine

Les travaux de réfection de l'étanchéité de la coupole de la piscine intercommunale de Villiers-le-bel, réalisés par Val de France, sont terminés.

Enrobé

Au début du mois d'octobre, la Ville a procédé à la réfection de l'enrobé du carrefour formé par les rues de Chanzy, Louise-Michel et du Pressoir.

Dupont en travaux

En octobre, des travaux de voirie se sont déroulés dans la partie de la rue Pierre-Dupont comprise entre les rues Edmond-Rostand et de Choiseul. Réalisés par la Ville, ils avaient pour objectif la réfection de la chaussée et des trottoirs.

1^{re} fleur régionale pour Villiers-le-Bel



Les efforts consentis par la commune depuis de nombreuses années en matière de fleurissement ont été récompensés à un niveau jamais atteint. Le Jury régional des villes et villages fleuris a en effet décerné le prix de la 1^{re} fleur régionale à notre commune, ses membres ayant notamment apprécié « l'aménagement des liaisons douces ainsi que le fleurissement réussi des suspensions et jardinières ». La cérémonie de remise des Prix aura lieu au Parc Floral en Avril 2012. ■

Aménagement du mail Corneille

Les travaux d'aménagement de la partie Ouest du mail Corneille ont débuté afin de créer, comme le souhaitent les habitants, une aire de jeux pour les enfants. Ils pourront l'utiliser dès la fin du mois de novembre.

Dans la rue Michelet, la démolition en cours d'achèvement des cages d'escaliers numéros 11 et 13 va permettre le passage de la future rue Léopold-Sédar-Senghor.

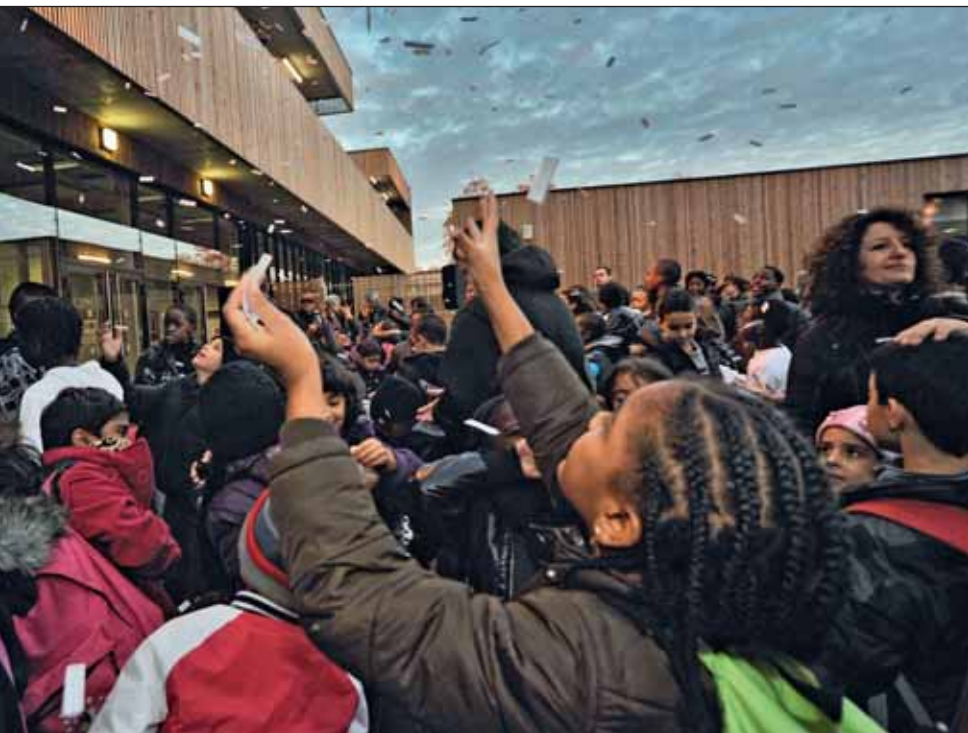
Dans la rue de Goussainville, deux cages d'escaliers, les numéros 14 et 16, vont être également démolies. La future rue Louis-Aragon passera à cet endroit.

Au printemps prochain, démarreront les travaux de construction du nouveau groupe scolaire Gérard-Philippe. Il sera livré pour la rentrée 2013. ■

La déviation de la RD370 est ouverte

ON l'attendait depuis si longtemps : ça y est, la déviation de la RD370 est enfin réalisée ! Depuis le mois de septembre, une nouvelle route permet d'aller à Gonesse depuis le giratoire qui a été aménagé sur le CD10, au nord du Puits-la-Marlière.

Cette déviation permet à de nombreux automobilistes se rendant notamment vers l'Est de la région parisienne ou vers l'A1 d'éviter l'avenue Pierre-Sémard. La diminution de la circulation, et des nuisances qu'elle entraînait, est sans aucun doute une bonne nouvelle pour tous les riverains de cette artère. ■



Inauguration poétique pour Jean Jaurès

L'automne réserve parfois d'agréables surprises et vendredi 18 novembre aux Carreaux, ce fût le cas.

C'est en effet baignés d'une lumière un peu irréelle que des centaines d'enfants et de parents, des dizaines d'enseignants et d'élus ont participé à l'inauguration officielle du nouveau groupe scolaire Jean Jaurès. Festive, joyeuse et bruyante, la cérémonie fut à la hauteur de l'événement. En milieu d'après midi, une tempête poétique se leva sur le nouveau groupe scolaire, chuchotée aux oreilles des participants par les Souffleurs, ou encore bombardée sur des milliers de papillons

virevoltant dans le ciel crépusculaire. Après leurs discours, les personnalités présentes, Le Maire et les élus beauvillésois bien sûr, mais aussi le Sous Préfet Monsieur D'Abzac, le Président du Conseil général monsieur Bazin, le Conseiller régional monsieur Soumaré, eurent le privilège de visiter ce très bel équipement guidés par les enfants eux mêmes. Un beau moment pour Villiers-le-bel.

La dernière inauguration d'une école beauvillésoise datait de près de 40 ans... ■

Travaux d'été dans les écoles



Comme chaque année, la Ville a profité des vacances scolaires d'été pour réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration des écoles de la commune.

Parmi ces travaux, figure la réfection du système de chauffage des écoles Paul-Langevin et Jean-Jacques-Rousseau. Après la création d'une chaufferie en 2010, ce sont les radiateurs qui ont été remplacés cette année.

À Paul-Langevin I, un test a été réalisé pour le remplacement des faux plafonds et de l'éclairage. À Pauline-Kergomard, la Ville a procédé à la dernière phase de réfection de la toiture. Prochainement, onze châssis de fenêtres vont être remplacés à l'école Émile-Zola. ■

L'insertion passe par la cuisine

Il y a un an, Alain Ducasse Entreprise, la société dirigée par le grand chef cuisinier, proposait à quinze femmes de Sarcelles, sans qualification, une formation et un accompagnement vers l'emploi. Cette année, l'initiative a été reconduite par l'association "Femmes en avenir" à laquelle participent, outre Alain DUCASSE, des chefs cuisiniers comme Alain DUTOURNIER, Thierry MARX, Christophe RAOUX, Joël REBUCHON, Guy SAVOY, Frédéric VARDON... Le dispositif a été élargi à d'autres villes dont celles de Val de France.

À Villiers-le-bel, 30 femmes ont fait acte de candidature pour participer à la session de formation 2011-2012. Après des

tests, deux d'entre elles ont été retenues pour faire partie du groupe de quinze qui bénéficiera de la formation.

Cette formation durera un an et leur permettra de passer le CAP de cuisine. Elle se déroulera en alternance, une semaine à l'Institut des Métiers de l'Artisanat et une semaine dans un grand restaurant. Les femmes seront rémunérées par l'association "Femmes en avenir".

L'année dernière, sur les quinze femmes ayant participé à la formation, douze se sont présentées au CAP. Elles ont toutes été reçues. Dix d'entre elles ont déjà trouvé un travail dans des restaurants ou en restauration collective. ■



Le chantier Louis-Jouvet redémarre

Interrompus pour des raisons techniques, les travaux de construction de la nouvelle école maternelle Louis-Jouvet ont repris depuis le 3 novembre. Ils se termineront à la fin du mois de novembre 2012.

Les élèves pourront intégrer leur nouvelle école à la rentrée de janvier 2013. ■



L'efficacité professionnelle au menu

NOËL SOLIDAIRE

**Offrez un jouet*
et partagez
de vrais moments
de convivialité... du
16 au 23 décembre**

> **Vendredi 16 décembre à 20h30**

Espace Marcel Pagnol
Pas perdus par la compagnie
Les Argonautes (voir article page 16)

> **Samedi 17 décembre
à partir de 17h30**

Maison de quartier Boris Vian
Soirée spectacle pour petits et
grands : marionnettes, repas
convivial, spectacle comique, soirée
dansante !

Tarif : un jouet neuf par famille
(Possibilité d'accueil pour les enfants
en bas âge, places limitées)

> **Samedi 17 décembre
à partir de 19h**

Maison de quartier Camille Claudel
Magie, jonglage, spectacle d'enfants
et d'associations... musique et
ambiance de fête.

Tarif : un jouet neuf par famille

> **Mercredi 21 décembre à 14h**

Maison de quartier Boris Vian
Spectacle de magie avec Laurent
Vadel - à partir de 4 ans
Tarif : un jouet, un plat ou une
boisson

> **Vendredi 23 décembre
à partir de 19h**

Maison de quartier Salvador Allende
Une soirée magique et féérique est
proposée aux habitants afin de fêter
la fin de l'année.

Apéritif dînatoire, jonglerie, magie et
clowns.

Tarif : un jouet

Informations et renseignements :
maisons de quartier :

Boris Vian 01 34 07 81 74

Camille Claudel 01 39 90 00 10

Salvador Allende 01 39 90 67 92

Affaires Culturelles 01 34 04 13 20

*L'ensemble des jouets collectés
sera remis à une association locale

Les Anciens en gala

LE Gala des Anciens a eu lieu les
30 novembre et 7 décembre à l'Es-
pace Marcel Pagnol. Dans une ambiance ô
combien pacifique, puisque le thème était
«Tahiti», nos aînés ont passé une après midi
animée et cordiale.



Repas et goûter à thème

*Une fois par mois, la Ville organise
un repas ou un goûter à thème
pour les retraités de la commune.*



Les prochaines animations auront lieu les :

- 15 décembre : repas de Noël réservé aux per-
sonnes qui fréquentent l'un des foyers toute l'année
(Raymond-Labry, Erasme, AREPA)
- 12 janvier : repas activités pour les personnes qui
pratiquent une activité au foyer toute l'année (au
foyer Raymond-Labry)
- 16 février : goûter crêpes (au foyer Raymond-Labry)

Adresse des foyers :

• Raymond-Labry : 4, rue des Lilas

• Erasme : 2, rue de Chanzy

Tarifs

• Repas : 9 €

• Goûter : 4 €

Inscriptions auprès du foyer Raymond-Labry

Tél. : 01 34 19 15 02 ■

Les Beauvillésois en Alsace



L'été indien en Alsace, un séjour bien agréable

31 retraités de la commune accompagnés de Serge LOTERIE, conseiller
municipal délégué aux personnes âgées, ont effectué du 20 au 27 sep-
tembre, un séjour à Mittelwihr (Alsace). Pendant huit jours, nos seniors ont
pu profiter des installations du centre vacances où ils étaient hébergés et
découvrir les beautés de la région. Citons par exemple Colmar, Obernai,
Gérardmer, Munster, ou encore le château du Haut-Koenigsbourg... Le
partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances a cette année
encore permis à des personnes ayant des revenus modestes de prendre
des vacances à coût modéré. ■

Navette spéciale pour les retraités



LA Ville a mis en place une navette pour permettre aux retraités de
la commune de se déplacer.

Sur un simple appel téléphonique, un minibus vient les chercher près de chez
eux et les conduit à l'un des points de desserte situés dans la commune.
Des voyages sont également organisés régulièrement vers des centres
commerciaux situés hors de la ville (Gonesse, Aulnay-sous-Bois, Moisselles).
Le service de navette fonctionne le mardi, de 13 h 30 à 17 h. Le trajet
coûte 1 € (2 € l'aller et retour).

Les billets de transport sont à retirer au CCAS/Service Régie, le lundi et
le jeudi de 8 h 30 à 11 h 45.

Les numéros de téléphone pour appeler le service de la navette :
01 34 29 29 52 / 01 34 19 15 02 ■

Logement : un nouvel élan



Après le chômage, le logement est pour les Français le deuxième motif de préoccupation. Oui, se loger de manière décente est un droit. A contrario, être mal logé génère souvent une foule de problèmes : sociaux, économiques, voire sanitaires. Villiers-le-bel connaît comme de nombreuses collectivités et régions françaises une situation de forte demande. Face à ce défi qu'elle ne peut pas gagner seule, la Ville s'est lancée dans une politique volontariste d'incitation et de soutien aux projets permettant de multiplier l'offre et de la diversifier. Villiers infos vous propose un état des lieux...

Les projets immobiliers

Pour diversifier l'offre de logements proposée aux Beauvillésois et renouveler le parc immobilier de la commune, la municipalité initie ou soutient des projets de qualité.

- V**oici la liste des opérations en cours et des projets qui sont en négociation pour les quatre années à venir.
- 13/19, rue Victor-Gouffé : construction de 8 logements sociaux par Toit et Joie. Livraison prévue en janvier 2013.
 - 37, rue Julien-Boursier : construction de 12 logements sociaux par Toit et Joie. Livraison prévue en septembre 2013.
 - 70, rue Gambetta : construction de 22 logements en accession à la propriété. Livraison prévue en janvier 2013.
 - 3, rue de Chanzy : construction de 51 logements en accession à la propriété par Promogim. Livraison prévue en septembre 2013.
 - 7, rue des Arpents : construction de 25 logements (estimation) en locatif privé par Francilia. Livraison prévue en septembre 2014.
 - ZAC des Tissonvilliers : construction de 180 logements (estimation) en location et en accession à la propriété par Icade Nexity et bailleurs. Livraisons prévues en janvier et septembre 2014.
 - Rénovation Urbaine de La Cerisaie :
 - * Construction de 87 logements sociaux par Valestis. Livraison prévue en janvier 2014.
 - * Construction de 60 logements sociaux par Val d'Oise Habitat. Livraison prévue en janvier 2015.
 - * Construction de 30 maisons individuelles en location privée. Livraison prévue en septembre 2015.
 - Allée de Chantilly : construction de 15 logements en accession à la propriété. Livraison prévue en septembre 2013.
- D'autres projets importants sont également à l'étude :
- Allée de Chantilly et au Village.

Lutte contre les logements insalubres

Du fait de la densité et de l'ancienneté de leur urbanisation, les villes de l'Île-de-France sont très concernées par les problèmes d'habitat insalubre et Villiers-le-bel n'échappe pas à la règle. La municipalité a donc fait de la lutte contre l'insalubrité l'une de ses priorités en matière de logement.

Qu'est-ce qu'un logement insalubre ?

L'insalubrité est évaluée en fonction d'une liste de 29 critères. Les plus importants sont :

- la taille du logement, la structure du bâti,
- le manque d'eau potable, d'eau chaude, d'un siphon d'évacuation,
- la présence de poussières d'amiante, d'eau stagnante dans une canalisation en plomb, de poussières de peinture au plomb,
- le manque d'ouverture donnant sur l'extérieur et assurant éclairage naturel et ventilation,
- une installation électrique qui n'est pas aux normes,
- l'absence d'une installation permettant un chauffage suffisant,
- l'absence de douche et des toilettes séparées de la cuisine et de la pièce principale...

Que doit faire le locataire d'un logement supposé insalubre ?

Il doit se renseigner sur ses droits et obligations auprès d'une association d'information sur le logement. Ensuite, il doit parler à son propriétaire en lui demandant d'intervenir. Si ce dernier ne donne pas suite, il doit lui adresser un courrier, si possible en recommandé, pour l'informer de la situation du logement. Il peut également entreprendre une médiation avec l'aide d'une tierce personne (syndic, gérant, conciliateur cantonal, société d'assurance...).

Si aucun arrangement amiable n'est possible

Le locataire peut contacter le Maire par écrit. Selon le cas, le Maire appellera au propriétaire les dispositions réglementaires ou prendra un arrêté de mise en demeure.

Si le bâtiment présente un risque pour la sécurité des personnes, le Maire peut être amené à prendre un arrêté de péril.

Si le logement présente un danger pour la santé de ses occupants, il avisera l'ARS (l'Agence Régionale de Santé) qui engagera une procédure administrative adaptée.

Le locataire peut également porter le litige devant le tribunal d'instance dont relève son domicile.

Où s'informer ?

Des juristes de l'ADIL, spécialisés dans les relations entre les locataires et les propriétaires, tiennent des permanences tous les jeudis, de 9 h à 12 h 30, à la Maison de quartier Camille-Claudel, avenue du 8-Mai-1945.

"Le logement, c'est important pour tout le monde"

Odile MARIN est adjointe au Maire déléguée au Logement. Elle nous présente concrètement la politique menée par la municipalité en ce domaine.



Villiers-le-bel Infos : Rénovations urbaines, programmes immobiliers, plans de sauvegarde..., la municipalité est très active dans ce secteur. Pourquoi ?

Odile MARIN : Parce que se loger dans de bonnes conditions, c'est important pour tout le monde. À Villiers-le-bel, dans certains quartiers, les logements vieillissent. C'était le cas aux Carreaux par exemple. C'est pour cette raison que la municipalité a déposé un dossier de candidature auprès de l'ANRU. Aujourd'hui, la rénovation urbaine permet de réhabiliter les logements mais aussi d'en construire de nouveaux tout en restructurant et en modernisant le quartier. Les habitants y auront de meilleures conditions de vie. Ce vieillissement de l'habitat existe aussi dans d'autres lieux de la commune comme à La Cerisaie, aux Cascades, au Pré de l'Enclos 2. Dans ces trois cas, il s'agit de copropriétés qui se dégradent et qui ne pouvaient bénéficier d'un programme de travaux en raison de leur mauvais état financier. En intervenant, la municipalité a permis à ces résidences de retrouver un équilibre et d'engager leur rénovation. Dans le cas contraire, elles seraient arrivées à un point fatidique, regrettable pour leurs copropriétaires mais aussi pour les autres propriétaires des quartiers où elles sont situées car plus un logement ou un immeuble se dégrade, plus son prix de vente baisse ainsi que celui des propriétés aux alentours.

V.I. : La ville soutient également la construction de nouveaux logements. Pour quelles raisons ?

O. M. Tout d'abord pour diversifier l'offre de logements et favoriser le parcours résidentiel des Beauvillésois. Aujourd'hui, il y a des habitants qui voudraient bien acheter un appartement ou une maison à Villiers-le-bel. Il y a des jeunes qui veulent quitter le foyer familial tout en restant dans la commune. Ils ne trouvent pas toujours le petit logement qui leur conviendrait. Il y a aussi les personnes âgées, à mobilité réduite, les familles qui s'agrandissent et, au contraire, celles dont la taille diminue. Elles aussi aimeraient trouver un logement correspondant à leurs besoins. Les programmes immobiliers que nous soutenons répondent à ces demandes. Ils offrent des logements sociaux, en location privée, en accession à la propriété, et de toutes tailles, du F1 au F5.

Mais construire de nouveaux logements c'est aussi lutter contre l'insalubrité. Il est scandaleux que des propriétaires indécents profitent de la détresse de personnes à la recherche d'un logement pour louer des appartements ou des maisons indignes, à des conditions non

conformes au droit et des prix excessifs. Je rappellerais que la loi punit d'amendes et de peines de prison les propriétaires qui ne respectent pas un arrêté d'insalubrité ou de péril. Actuellement, grâce à notre intervention, des "interdictions d'habiter" sont en cours d'être prises contre des propriétaires qui ne respectent pas la loi.

Je voudrais rajouter qu'une ville dont l'habitat est en bon état et dont l'offre de logements est diversifiée, est beaucoup plus attractive. Elle donne l'envie aux gens de toutes conditions d'y habiter, ce qui permet une meilleure mixité sociale.

V.I. : Quelle est la demande de logements sociaux à Villiers-le-bel et quel est le temps d'attente pour obtenir ce type d'habitation ?

O. M. : Le nombre de demandes est constant, autour de 1 200, alors que le nombre des appartements que l'on peut attribuer reste faible, 98 en 2010, 53 sur le "contingent communal" et 45 sur le "contingent préfectoral".

Le temps d'attente pour obtenir un logement social est, en moyenne, de trois à quatre ans, sauf pour les situations d'urgence sociale. C'est long mais c'est le manque de logements dans la région parisienne qui provoque cette situation.

Ce délai peut même être plus long, mais cela concerne des cas particuliers : exigence de quartier, faibles ressources, familles très nombreuses...

V.I. : Demande importante, offre insuffisante..., que faut-il faire selon vous pour résoudre la situation ?

O. M. : À Villiers-le-bel, nous n'avons pas à rougir de la politique que nous menons en matière de logement, notamment dans celui du logement social, car nous faisons beaucoup. La Ville compte déjà 50 % de logements sociaux et nous continuons à en construire. Mais nous ne pouvons pas tout faire tout seuls. Pour résoudre la situation, il faut une vraie volonté. Il faut que l'État fasse du logement social, une priorité et que toutes les villes, même celles dites riches, en construisent.



information

Le guide du logement est en préparation

La Ville va publier dans quelques semaines un guide du logement qui permettra aux Beauvillésois de trouver toutes les informations concernant ce domaine : critères d'attribution des logements, explication sur le numéro unique régional qui permet de demander un logement dans toute la région Île-de-France, etc.

Soutiens aux copropriétés

Les copropriétés sont nombreuses à Villiers-le-bel et certaines sont en difficulté.

Parce qu'il est important - socialement et économiquement - de ne pas laisser ces situations se dégrader, la municipalité a accompagné et soutenu trois copropriétés de la commune dans leur demande d'aide, aide qui peut prendre la forme d'un plan de sauvegarde ou d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.



Les Cascades

Cette copropriété a été la première à bénéficier d'un plan de sauvegarde de cinq ans, prolongé d'un an. Ce plan a permis d'une part de soutenir les copropriétaires les plus en difficulté, de rétablir les comptes financiers de la résidence et d'autre part de réaliser des travaux de rénovation. Aujourd'hui, la copropriété a fait peau neuve.

La Cerisaie

La résidence a d'abord bénéficié d'un plan de sauvegarde, puis, aujourd'hui, d'une opération de rénovation urbaine.

Comme pour Les Cascades les objectifs étaient d'accompagner les copropriétaires en difficulté,

d'assainir les comptes financiers et de réaliser des travaux.

Ainsi, dans les bâtiments A et B, chaque logement dispose aujourd'hui d'un compteur d'eau individuel.

Dans le bâtiment B, 1 241 000 € ont été consacrés à des travaux de sécurisation : réfection des toitures et des trappes de désenfumage, changement des portes palières, mise aux normes des ascenseurs, des conduites de gaz et des réseaux électriques.

Actuellement, une étude est en cours pour permettre aux bâtiments A et B de bénéficier d'un nouveau plan de sauvegarde.

La prochaine assemblée générale des copropriétaires de La Cerisaie, qui aura lieu à la fin du mois de

novembre, statuera sur la scission de la résidence en deux copropriétés. Chacune d'entre elles disposera d'un budget afin de poursuivre les travaux. Le bâtiment C de La Cerisaie sera démoli en 2012. Dans le cadre de l'opération urbaine de La Cerisaie, qui englobe également les quartiers de Derrière-les-Murs-de-Monseigneur, 137 appartements et 30 maisons individuelles seront construits à côté de l'emplacement actuel du bâtiment C.

La résidence sera également désenclavée grâce à la création de plusieurs voies qui l'ouvriront sur le reste de la commune.

Le Pré de l'Enclos 2

La copropriété de l'Enclos, qui comporte 91 logements, a obtenu il y a quelques mois, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Comme les plans de sauvegarde, elle permet un accompagnement social des copropriétaires en vue d'assainir les comptes de la résidence et la réalisation de travaux. D'ores et déjà, la remise aux normes des ascenseurs et le raccordement de la copropriété au réseau de géothermie ont été effectués.

Lors de la prochaine assemblée générale de la résidence, d'autres travaux seront votés pour améliorer la sécurité du bâtiment et individualiser les compteurs d'eau.

Aux Carreaux : améliorer la vie des habitants

Depuis 2007, les Carreaux vivent à l'heure de la rénovation urbaine, vaste opération d'aménagement, de réhabilitation, de construction et de résidentialisation de tout un quartier qui s'achèvera en 2014. Elle concerne la restructuration de l'espace public, la réalisation de nouvelles rues, la construction de nouveaux équipements publics mais aussi l'amélioration de l'ensemble du parc immobilier pour améliorer la vie quotidienne des habitants.

À la fin de la rénovation urbaine, 1 202 logements auront été réhabilités, 393 démolis et 523 construits.

Les logements démolis

La réorganisation et le désenclavement du quartier nécessitent la démolition de certains immeubles afin, par exemple, de permettre le passage de nouvelles rues ou de construire des petits bâtiments. Certains des bâtiments ont été, ou seront, entièrement démolis, d'autres seulement en partie.

Les logements construits

La rénovation urbaine des Carreaux a pour but d'ouvrir le quartier sur la ville, par exemple en supprimant les grandes barres qui l'ont enfermé pendant trop longtemps sur lui-même et en construisant sur les espaces libérés des petits immeubles s'intégrant harmonieusement dans leur environnement.

À la fin de l'opération urbaine, 523 logements nouveaux, en location sociale, en location privée ou en accès à la propriété, auront été construits. Ils sont destinés à être occupés en premier lieu par les familles concernées par les démolitions.

Certaines d'entre elles ont déjà intégré les premiers bâtiments construits au sud du quartier, d'autres profiteront prochainement des 76 logements qui sont actuellement en cours de construction au nord-est des Carreaux ou encore des 43 dont la réalisation va démarrer, début 2012, au nord-ouest.

La réhabilitation des bâtiments restants

La réhabilitation de tous les bâtiments conservés est en cours. Elle concerne aussi bien l'intérieur des appartements que les parties communes et les façades.

La résidentialisation des immeubles

Le projet des Carreaux prévoit également la résidentialisation de l'ensemble des logements, qu'ils soient neufs ou réhabilités. Elle consiste à réaménager les espaces situés en pied d'immeubles en créant des espaces verts, des aires de détente ou de jeux, des places de stationnement privatives. Elle vise également à délimiter l'espace public et l'espace privé en créant des clôtures, des murets, des haies qui entoureront les bâtiments.



Le Conseil Municipal Jeunes : c'est parti !

Lors des élections municipales de 2008, Didier VAILLANT et son équipe s'étaient engagés à créer un Conseil Municipal Jeunes. Ce Conseil va voir le jour très prochainement.

Après plusieurs mois de préparation et de réunions de travail qui ont réuni de nombreux partenaires, l'élection des conseillers aura lieu début décembre et se déroulera en mairie. Le CMJ sera "installé" au mois de janvier.

Un Conseil Municipal Jeunes c'est quoi ?

Les Conseils d'enfants et de jeunes existent en France depuis trente ans. Sous diverses appellations (conseils communaux des enfants, des jeunes, conseils des adolescents, bureaux des jeunes...), ils réalisent des actions pour améliorer la vie des habitants.

Partout, leur mission est la même : donner la parole aux jeunes, leur permettre de dialoguer avec des élus et de réaliser des actions sur des thèmes comme la citoyenneté, l'environnement, les loisirs, la culture, la solidarité, la discrimination... À Villiers-le-bel, le CMJ sera un lieu où les jeunes pourront s'exprimer, échanger entre eux, proposer et mener des actions pour l'ensemble de la collectivité.



La citoyenneté, on en discute !

Comment sera composé le CMJ de Villiers-le-bel ?

Il sera composé de 34 jeunes, âgés de 11 à 14 ans. Les conseillers seront élus, pour une durée de deux ans, parmi les élèves des classes de 6^e et 5^e des collèges de la commune. Ils seront désignés par les autres élèves de ces classes. Les candidats devront habiter la commune.

Le CMJ comprendra autant de filles que de garçons. Il sera renouvelé par moitié tous les ans. En 2011, 17 conseillers seront élus, 17 autres le seront en 2012. Le premier renouvellement interviendra en 2013.

Deux adultes, professionnels travaillant sur la commune, seront chargés de son animation et de sa gestion

Comment fonctionnera-t-il ?

Les jeunes conseillers municipaux travailleront en commissions sur des sujets qu'ils pourront proposer eux-mêmes et sur d'autres qui leur seront proposés par la municipalité. Pour mener à bien leur réflexion, ils pourront rencontrer des personnes qui connaissent bien les sujets traités. Une fois son travail terminé, chaque commission devra présenter ses idées et ses projets aux autres jeunes du Conseil ainsi qu'aux élus (le Maire, l'élue en charge du Conseil, l'élue qui a en charge le secteur concerné...). Ces derniers donneront leur accord pour qu'un projet puisse être réalisé ou expliqueront pour quelle raison il ne peut pas l'être. ■

Nos quartiers ont des talents !

Cette association, qui regroupe des chefs d'entreprise et des cadres supérieurs, s'est fixé pour mission de promouvoir les jeunes adultes de moins de 30 ans disposant d'un niveau de formation supérieur ou égal à BAC +4 et qui rencontrent des difficultés pour accéder à des emplois correspondant à leur compétence.

LE principe est simple : vous vous inscrivez sur le site www.nos-quartiers-talents.com et quelques jours après, vous êtes mis(e) en relation avec un parrain ou une marraine, chef d'entreprise ou cadre supérieur d'une société. Ce professionnel vous aidera dans l'élaboration de votre projet, la rédaction de vos outils de recherche d'emploi et dans la construction de votre réseau professionnel, jusqu'à l'emploi.

Depuis sa création en 2005, plus de 9 000 jeunes ont été suivis et 75 % de jeunes ont été recrutés sur un poste à hauteur de leur qualification au bout de 6 mois, en moyenne. Le réseau de Nos Quartiers ont des Talents compte 2 400 parrains et marraines, et 500 entreprises, fédérations, fondations partenaires. Des Beauvillésois en ont déjà bénéficié.



La signature de conventions avec les universités, la mise en place du parrainage apportent aux jeunes diplômés ce qui leur manque : le réseau, les codes de l'entreprise et la connaissance des métiers.

Pour plus d'information
Nos Quartiers ont des Talents Île-de-France - Tél. : 01 49 21 94 10
www.nosquartiers-talents.com / Jeunesse ■

Maison Jacques-Brel : les activités continuent

Depuis l'été dernier, la Maison Jacques-Brel est fermée en raison de travaux importants. Dans quelques mois en effet, la structure agrandie et restructurée ouvrira ses portes avec un nouvel objectif : devenir le lieu d'expression par excellence des cultures urbaines.

Équipée de studios de répétition et d'enregistrement, ainsi que d'une scène pour les spectacles, la future MJB accueillera aussi bien la musique que le chant, la danse que le cinéma. Elle sera un lieu idéal pour développer les pratiques artistiques. En attendant sa réouverture, son personnel continue de travailler : l'équipe de direction a intégré un local dans le quartier des Carreaux et monte des dossiers pédagogiques et artistiques. Les animateurs suivent actuellement les formations nécessaires à leurs futures missions.

Les ateliers et associations qui travaillaient à la MJB poursuivent essentiellement leurs activités dans les Maisons de quartier. Ils réintégreront la MJB dès sa réouverture.

Lieux :

- **Maison de quartier Camille-Claudel (PLM)**
 - Objectif 95
 - Atelier gymnastique du Club des anciens, le lundi à 9 h et le vendredi à 10 h
- **Maison de quartier Allende (DLM)**
 - Atelier rap, le mardi et le jeudi de 17 h 30 à 19 h 30
 - Chorale Moderne, le vendredi de 18 h 30 à 21 h 30
 - New Air, le lundi et le vendredi à 20 h
 - JLC, le vendredi à 21 h
- **Maison de quartier Boris-Vian (Carreaux)**
 - Kizomba, le mardi de 20 h 30 à 23 h
- **Collège Martin-Luther-King**
 - Atelier Théâtre Forum, le mercredi de 13 h 30 à 16 h. ■

Le portrait**Faire de la musique
toute ma vie**

Pascal BRUN,
50 ans, auteur,
compositeur et
directeur
du Conservatoire
de Musique de
Villiers-le-bel.

Pascal est "tombé" dans la musique dès son plus jeune âge. "Ma mère devait parfois me faire garder par une voisine de La Cerisaie, Madame CLEMENT. Elle dirigeait le Conservatoire de Musique et de Danse qui s'appelait

alors "Lucien WURMSER". Chez elle, il y avait un piano, c'était un objet magique. J'ai su très vite que je voulais faire de la musique toute ma vie."

À quatre ans, Pascal commence à prendre des cours de piano au Conservatoire. Plus tard, il suit un enseignement de formation musicale au Conservatoire National de Région d'Aubervilliers. À 15 ans, il passe l'examen de compositeur de la SACEM et deux ans après, celui d'arrangeur orchestral. Après le Bac, il se dirige avec succès vers une licence de musicologie.

À 19 ans, il commence à enseigner la formation musicale au Conservatoire de Villiers-le-bel qu'il ne quittera plus (en 1989, il sera nommé professeur coordinateur puis directeur en 1992). Mais Pascal a deux autres envies : jouer et composer de la musique. Pendant plusieurs années, Pascal joue dans un orchestre de bal avant de faire les premières parties de concerts d'artistes de variétés français comme NICOLETTA, Marcel AMONT, CARLOS, MARTIN CIRCUS... Il se lance également dans la création de comédies musicales. Depuis 1991, il possède sa propre société de spectacles et ses créations, au nombre actuellement de vingt-cinq, figurent au catalogue des principales agences de diffusion.

Au début des années 1990, Pascal fait la connaissance de la sœur de Daniel BALAVOINE. De cette rencontre va naître l'idée d'un concert en hommage à l'auteur de "L'Aziza". Il entraîne dans son projet les élèves du Conservatoire avec qui il travaille au sein de la classe d'instruments électroniques. Le spectacle connaît un grand succès qui sera même donné au Casino de Paris en 1993.

Aujourd'hui, Pascal BRUN continue de composer, il a recréé un groupe, "Légende", qui se produit partout en France en reprenant le répertoire de BALAVOINE et ne manque pas de travail au Conservatoire. Il anime ses classes de formation musicale, de claviers et d'informatique musicale, dirige et organise l'enseignement de l'équipe pédagogique et coordonne le travail des quatre conservatoires de la Communauté d'agglomération qui participent à l'action "Val de France en Musique". Sous sa houlette, le Conservatoire de Villiers-le-bel est devenu l'un des précurseurs en matière de musiques actuelles et ne manque pas de projets, notamment en matière d'ouverture à de nouveaux genres musicaux.

Quand on lui demande s'il n'a jamais eu envie de travailler ailleurs, Pascal répond sans hésiter : "Villiers-le-bel, j'y ai vécu mon enfance, ma jeunesse. J'ai toujours travaillé au Conservatoire. Malgré les sollicitations, je n'ai jamais pu quitter une structure qui m'a permis de m'épanouir et de réaliser mes souhaits". ■

**« Le bon lieu », la « Vélo-biographie »
d'un jeune beauvillesois**

Tibault Baka alias Jo Lalobance, vous le connaissez peut-être. Beauvillésois de longue date, Tibault est un jeune homme qui ne manque ni d'idées ni de dynamisme.

Le connaître, c'est savoir combien le jeune homme a du bagout. D'ailleurs son surnom de Jo Lalobance dit déjà presque tout : « *Lobance est créé à partir de loba, ce qui veut dire "parler" en lingala (langue officielle de la République démocratique du Congo). La lobance, c'est la parole. Je suis celui qui apporte la parole, le message* ». Mais parler et faire parler ne suffisait pas à ce jeune touche-à-tout. Après la musique, l'entrepreneuriat et la radio (sur le Mouv'), Tibault est passé à l'écriture. Le 11 novembre dernier, « Le Bon Lieu » son premier roman, sortait des presses. C'est le 1^{er} tome d'une trilogie qui conte l'histoire de Tibault, jeune beauvillésois de 10 ans, trop tôt orphelin d'un père emblématique, aîné d'une famille de 3 enfants et qui va apprendre la « débrouille » et la vie dans la cité. De bons mots nés de ce métissage culturel propre à nos banlieues populaires - certains linguistes en ont fait leur thèse universitaire -, de l'humour, de l'amour, mais aussi la dureté d'un parcours et de certaines réalités sociales, « Le Bon Lieu », c'est tout ça !

Le Bon Lieu
Tibault Baka
Irina édition

**« L'amour du livre »,
la culture créole à la fête**

L'Association beauvillésoise Bitasyon Lyannaj Kréyol, qui promeut la culture créole sur notre commune en organisant par exemple « *le printemps des auteurs* », peut être fière de son 1^{er} Gala Littéraire. Samedi 26 novembre en effet, plus de deux cent personnes se sont donné rendez-vous à l'Espace Marcel Pagnol pour la 1^{re} édition d'un concours littéraire qui pourrait bien en annoncer d'autres. Lydia Jean la présidente de l'association et les nombreux bénévoles de l'association, avaient patiemment organisé cette manifestation de qualité. Ils en ont été récompensés.

Cinq ouvrages récents d'auteurs caribéens avaient été nommés et soumis au jury littéraire, composé

de personnalités locales et du monde culturel créole, présidé par la journaliste Kareen Guiock. Et si une émotion intense parcourut l'assemblée lorsque Solal Valentin, auteure de « *Dis-le à tes enfants* », récita sur scène l'un de ses poèmes, c'est « *Kolombie* », de Hugues Pagesy qui fut désigné lauréat de ce 1^{er} Prix. Histoire ô combien symbolique, « *Kolombie* » raconte le parcours d'un jeune Guadeloupéen qui traverse l'Atlantique via le Bumidom, dispositif

migratoire mis en place par le gouvernement français en 1963, et qui va découvrir les réalités métropolitaines.

Après ce moment qui permit aussi aux différents orateurs, notamment Jean-Pierre Passe-Coutrin « *parrain* » de la manifestation, de témoigner de la vitalité de la culture créole et de la nécessité de promouvoir la culture par « *le livre* », le bon repas proposé par l'association put se poursuivre. On pouvait difficilement imaginer une soirée festive caribéenne sans musique. Le temps était donc venu de chanter et de frapper dans ses mains.

Une belle soirée pour initiative forte... à quand la 2^e édition ? ■

Brèves

ATHLÉTISME

Myriam Soumaré regarde vers Londres

Myriam SOUMARÉ, championne d'Europe du 200 m, a participé à la fin du mois d'août aux Championnats du monde d'athlétisme qui se sont déroulés à Daegu (Corée du Sud).

La jeune athlète beauvilloise a atteint les demi-finales sur 100 m et sur 200 m et a pris, avec ses coéquipières du relais 4 x 100 m la 5^e place de la finale. Très déçue de n'avoir pu accéder aux finales individuelles pour quelques centièmes, Myriam espère prendre sa revanche l'année prochaine... avec les J.O. londoniens en point de mire ! ■

BOXE

Un 5^e round trop dur pour Achille Omang Boya

Le 5 août dernier, Achille Omang Boya, boxeur professionnel licencié à l'académie Christophe Tiozzo, était opposé au Polonais Dariusz SEK pour le titre de champion du monde de boxe anglaise TWBA en catégorie lourd léger. Le combat se déroulait à Czesochowa (Pologne).

Après un premier comptage dans la 2^e reprise, Achille Omang Boya a subi un KO à la 5^e, le rude boxeur polonais remportant le titre. ■

TENNIS

Des potes remportent la Coupe Potel



L'équipe beauvilloise a remporté avec brio la Coupe Potel (compétition par équipe organisée par la Ligue du Val-d'Oise) ! Après 5 matchs victorieux en poule, l'équipe a accédé à la demi-finale puis à la finale, remportant au terme d'une rencontre serrée la coupe à Villiers-le-bel sur le score de 4 à 2. Félicitations aux 5 copains qui forment cette équipe : Ibrahim CONDE, Fabrice LAVRILLAT, Alain NOMERTIN, Michel LEROY et Pascal LORENT. ■

Week-end à Manchester

Pour suite et récompense de leur participation au stage de football organisé en avril par AS UNITED, la municipalité et la Jeunesse Sportive de Villiers, huit jeunes footballeurs beauvillois, les plus méritants lors du stage, étaient conviés à Manchester par Antoine SIEBERSKI ces 5 et 6 novembre.



Week-end très "foot à l'anglaise" avec ambiance mythique du stade d'Old Trafford, joueurs de Manchester United sous la lumière que reflètent les yeux de milliers de fans qui font vibrer l'air au chant unanime d'« United, united »

Rencontre de Patrice EVRA (international français et joueur de Manchester United) à la sortie des vestiaires.



Visite d'Emile HEISKEY avec lequel les jeunes beauvillois échangent avec le sérieux de leurs rêves, un peu en anglais, beaucoup en gestes et sourires, sur le travail à faire "avec et pour les autres" pour un jour peut-être, ici ou ailleurs, être un bon footballeur.

Hand

Priorité à la formation



LE Handball Club de Villiers-le-bel poursuit sa politique de formation des jeunes. Cette année, il accueille six tranches d'âge : moins de 9 ans (école de hand), moins de 11 ans, moins de 13 ans, moins de 15 ans, moins de 17 ans et seniors. Huit équipes sont inscrites en championnat. Par ailleurs, le Conseil d'administration du club a décidé de s'élargir en réservant des places aux représentants des parents et des joueurs.

Pour tout renseignement :

Handball Club de Villiers-le-bel
1, boulevard Salvador-Allende

Tél. : 06 34 28 35 97 - lowe.francois@aliceadsl.fr ■

Judo

Médaille d'argent pour Hawa Camara

Hawa CAMARA, bientôt 17 ans, a terminé 2^e des Championnats de France de 2^e division senior organisés le 16 octobre dernier à l'Institut du Judo à Paris. Un exploit pour cette jeune sociétaire du Judo Club, qui vient par ailleurs de rejoindre le Pôle Sports Études de Strasbourg. Son professeur Frédérique FEUILLET, qui suit de très près Hawa, pense qu'elle peut jouer une excellente carte lors des prochains Championnats de France Junior 2012. Sur sa lancée le 22 octobre dernier à Caen, elle remportait un tournoi National A junior avec 4 combats gagnés par ippon sur 4 combats disputés ! ■



Expression libre des groupes politiques du Conseil municipal

Majorité municipale

GRUPE SOCIALISTE ET APPARENTÉS

RÉDUIRE LES MOYENS DE L'ÉDUCATION, C'EST COMPROMETTRE L'AVENIR.

Les mobilisations pour défendre l'école publique ont souvent dépassé les espérances les plus optimistes. Ces mobilisations exceptionnelles s'opposaient au démantèlement de l'école publique, conséquence de la politique d'économies budgétaires qui se traduit par de nombreuses fermetures de classes et des réductions de dotations horaires injustifiées dans les lycées et collèges.

C'est bien entendu le fait qu'une grande partie des établissements soient classés en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) qui explique l'ampleur des ponctions. Ces ponctions ont touché nos trois collèges. Certains établissements de notre commune ont même vu des prévisions d'effectifs en hausse et des dotations réduites.

Déjà confrontés à des situations difficiles, les établissements classés en ZEP souffrent de la baisse de leurs moyens : diminution des heures d'aide vraiment individualisée et des heures de cours, réduction progressive des savoirs disciplinaires, altération des pratiques pédagogiques. Retirer le peu de moyens qui restaient encore aux établissements classés ZEP comme ceux de Villiers-le-bel, faire des économies dans le cœur même du système éducatif est le signe d'une vraie régression. Former des hommes et des citoyens, leur apporter des connaissances, une culture et des valeurs, demande du temps, de la liberté et de la confiance. La plupart des enseignants y compris ceux de Villiers-le-bel, ont l'impression que tout cela leur est, peu à peu, enlevé. Où est l'égalité des chances dont on nous parle souvent ?

À Villiers-le-bel, nous continuons à donner aux écoles les moyens nécessaires afin que les enseignants puissent travailler correctement. Depuis 3 ans les réfections, construction de nouveaux locaux ont été une grande satisfaction pour la communauté éducative. Aider certains jeunes Beauvillésois à la sortie du collège à retrouver le chemin de l'école est aussi une priorité pour nous. Nous demeurons proches de notre jeunesse, parce que l'avenir dépend de leur réussite. Si le développement d'un pays passe par l'éducation et la santé, la grandeur d'une Nation naît par le savoir et la connaissance. ■

Mamadou KONATÉ, président du groupe socialiste et apparentés de Villiers-le-bel.

DÉVIATION DE LA 370 : UNE RÉALISATION TANT ATTENDUE !

L'avenue Pierre-Semard (RD370) constituant l'unique "pont" routier entre les parties Est et Ouest de Villiers-le-bel et plus largement entre la région d'Écouen et celle de Gonesse, les élus beauvillésois se sont battus pendant des décennies pour obtenir une déviation de cette voie au nord de la commune.

En 1982, 1987 et 1994, le Conseil municipal rappela de manière constante (et publiquement) la nécessité de cette réalisation et, en décembre 1998, solennellement, les élus communistes des villes d'Arnouville, Écouen, Gonesse et Villiers-le-bel, soutenus par les habitants, interpellaient le ministre des Transports et le gouvernement en indiquant que : "ce projet de déviation de la 370 s'articulait, en pleine cohérence, avec l'arrêt de l'A16 à la Francilienne, la réalisation d'une voie nouvelle de la Francilienne à Villiers-le-bel pour suppléer la RD10 (avenue des Érables et du 8-Mai-1945 - route de Bouqueval jusqu'à Fontenay), la réalisation de la 2^e tranche du Boulevard Interurbain du Parisien (BIP-Gonesse-Arnouville-Sarcelles), la restructuration, l'aménagement paysager et la mise en sécurité de la RN16 dans la traversée de Villiers-le-bel, Écouen Sarcelles...".

Récemment, après tant de démarches et d'actions collectives, le projet, présenté en réunion publique en juin 2002 par le Maire, Didier Vaillant, s'est concrétisé. Nous nous réjouissons de l'ouverture du tronçon de cette déviation de la RD370 entre Gonesse et la RD10 au nord du Puits-la-Marlière. S'impose maintenant la réalisation rapide par le Conseil général d'un nouveau tronçon partant de la RD10 pour atteindre la RD316 (ex-RN16). Un complément qui donnera à cette déviation, une complète fonctionnalité d'Écouen à Gonesse ! Ce nouveau tronçon de la déviation de la RD370, ainsi que la déviation de la RD10 du BIP à la Francilienne, doivent apparaître clairement dans le Contrat de Développement Territorial passé entre l'État et la Communauté d'agglomération Val de France et Gonesse.

Pouvoir se déplacer dans de bonnes conditions, que ce soit par les transports en commun (qu'il faut aussi améliorer) ou par ses propres moyens, est le gage d'une meilleure qualité de vie. ■

Maurice BONNARD, président du groupe des élus communistes et républicains.

Opposition municipale

MAIS D'OÙ NOUS VIENT TOUT CET ARGENT ?

Il ne se passe pas un Conseil municipal sans que le Premier adjoint y aille de sa rhétorique sur le gouvernement actuel et plus particulièrement sur le budget, qualifiant le pouvoir de toutes les incompétences du monde : "Un budget qui plombe la France" ou encore "un budget défavorable aux villes comme les nôtres, etc.". Rien n'est assez fort pour convaincre la majorité socialiste du Conseil municipal déjà asservie à ses discours récurrents sur le sujet. Est-il juste de ne pas dire toute la vérité sur les chiffres ? Faut-il rendre peu compréhensible le mécanisme de la gestion municipale pour mieux conditionner la contestation orientée ? Je ne "mange pas de ce pain là", mais surtout je pense que si tel était le cas se serait intolérable. L'État depuis des années assiste notre ville en nous versant annuellement 60 % de ce que nous dépensons dans le budget de fonctionnement. Cette opération, appelée globalement "dotation de fonctionnement", je la considère comme un "shoot". Nous sommes à ce point dépendants de cette "pompe à oxygène" qu'il est impossible de réaliser ne serait-ce que les salaires des employés municipaux (environ 19 millions d'euros par an) sans elle. Mais comment en sommes-nous arrivés là ? Qu'avons-nous fait à l'époque de la Taxe Professionnelle (avec Tissonvilliers 1 et 2) ? Quand la majorité des villes en France, identiques à la nôtre, réalisait 40 à 60 % de recette de leur budget avec cet impôt local, nous dépassions péniblement les 10 %.

Sans oublier l'ANRU (réhabilitation des Carreaux et d'autres quartiers), vaste programme du gouvernement actuel et précédent, qui avec 120 millions pour la ville, soit 4 années de notre budget de fonctionnement, participe largement à nos investissements.

Alors, Monsieur le 1^{er} adjoint, si votre vexation atteint son paroxysme parce que vous n'arrivez pas à rencontrer l'humilité, qualité indispensable pour admettre la réalité des choses, tôt ou tard que raconterez-vous aux administrés ? ■

Pour le groupe UMP-DVD-NI Thierry OUKOLOFF.

➤ **Contes de Noël dans
les bibliothèques intercommunales**
**Pas de Noël
sans chaussettes**

par Carmen Paintoux - de 3 à 12 ans

Voici Blini, souris ado naissante et branchée qui doit jongler entre ses nouvelles responsabilités de grande soeur et ses envies de rock'n roll. Et voilà l'enfance qui revient au galop quand le Père Noël se coince dans la cheminée pour une histoire de chaussettes ! C'est drôle, touchant et joli aussi, grâce à un décor qui se transforme.

Mercredi 14 décembre à 10h

Bibliothèque Jean Jaurès, rue Léon Blum

Rens. : 01 39 94 24 04

Mardi 20 décembre à 15h

Bibliothèque Aimé Césaire, parc Ste Beuve

Rens. : 01 39 94 26 56

Les autres dates et informations des bibliothèques intercommunales sur leur site <http://bibliotheques.agglo-valdefrance.fr/> ■

➤ **31^e salon
photographique
d'Objectif 95**



Les 21 et 22 janvier prochains, l'Espace Marcel Pagnol accueillera l'association beauvilloise pour son 31^e salon. Au programme une exposition sur le thème de l'eau, avec en invité d'honneur Michel Pontet et un diaporama regroupant les œuvres de plusieurs membres du club et autres passionnés.

> Horaires :

ouverture à partir de 14h.

samedi 21 : diaporama à 16h

dimanche : visite libre de 14 h à 17h30 ■

➤ **CirquÉvolution :
Un réseau pour le cirque
de création en Val-d'Oise**

À travers des spectacles, des ateliers et des rencontres, CirquÉvolution valorise, avec l'impulsion de l'Adiam Val-d'Oise, les différentes formes du cirque de création dans une démarche-réseau. Pour cette 5^e édition, 11 partenaires s'associent pour créer une saison culturelle permettant à tous de partir à la découverte des multiples facettes du cirque contemporain.

(Programme complet sur le site www.ville-villiers-le-bel.fr)

Les pas perdus



© A. Chaudron

Compagnie Les Argonautes

Les boîtes se souviennent du temps où elles étaient des arbres. Les hommes se souviennent qu'ils finiront dans une boîte. Alors ils jouent, rigolant à grimper aux arbres, à construire et chevaucher des navires et des chevaux de bois, avec passion, avec virtuosité, avec vous, avec du sel et une faim joyeuse pour ravalier le monde d'un grand rire. À la croisée du théâtre et de la menuiserie, *Les pas perdus* est un spectacle de cirque drôle, inventif, tendre et plein de surprises. Et si vos pas venaient se perdre à l'Espace Marcel-Pagnol ?

Vendredi 16 décembre 20 h 30

À voir en famille dès 8 ans

Espace Marcel-Pagnol

Tarifs : 2,35 € / 3,20 € / 4,70 € ■

**Tous les mots
du monde**



© Tony Galliano

Arnika compagnie

Et voici Danièle et Michèle ! Deux bibliothécaires-clowns entrent dans un bric-à-brac de cartons et de livres empilés.

Elles manipulent les livres, les réparent, les adulent, les malmènent par mégarde et les ouvrent parfois. Elles s'amuse à dire et à manger les mots avec joie, émotion et exubérance... Ce spectacle déjanté est un parcours initiatique sans logique ni morale, si ce n'est celle du plaisir. Plaisir de partager des mots qu'on dit et des histoires qu'on vit quand on les lit. Un véritable chant d'amour à la littérature !

En partenariat avec les bibliothèques de la Communauté d'agglomération Val de France. Dans le cadre du mois de littérature jeunesse.

Mercredi 25 janvier 15 h

À voir en famille dès 8 ans

Espace Marcel-Pagnol

Tarif unique 2,35 € ■

**Ouverture au Conservatoire d'une classe
de chant "musique actuelle/jazz"**

Nouveauté cette année avec l'ouverture d'une classe de chant « musique actuelle et jazz ». Les cours individuels, assurés par un professeur diplômé, forment à ces deux genres ainsi qu'à l'improvisation vocale. Les élèves de la classe pourront participer au spectacle de fin d'année qui aura lieu le 24 juin prochain. Par ailleurs, le 5 février, le Conservatoire de Musique de Villiers-le-bel donnera, en partenariat avec les

autres conservatoires de la Communauté d'agglomération, "La Petite messe solennelle" de Rossini. Le concert aura lieu en l'église Saint-Didier.

Pour tout renseignement :

Conservatoire de Musique

76, rue Gambetta

BP 70133

Tél. : 01 39 90 81 92 ■